

LE PROCES TOUPIN

Triple Empoisonnement

Poison inconnu

Mystérieux motifs de l'accusé

COUR D'ASSISES DE MONTRÉAL

Présidence de M. le juge Baker

(Suite)

TREIZIÈME AUDIENCE

La foule est restée aussi compacte qu'à la précédente audience, et les murs, commencent à craquer sous la lente pression de la multitude qui se dilate par l'action de la chaleur. D'heure en heure les pompiers jettent de l'eau sur cette masse pour l'empêcher de se corrompre. — Le dentiste Fattet, arrivé hier de St-Jérôme, a extrait de la toute les cadavres des gens étouffés. Les tribunes réservés sont toujours garnies des mêmes dames ayant déjà eu le bonheur d'être mères :

A 10 heures on annonce la Cour.

Madame la présidente n'ayant pas remplacé la bonne renvoyée par économie d'étreennes, son mari, qui était obligé de rester à la maison pour garder les enfants, n'a pas voulu que la marche de la justice fût entravée plus longtemps par cette servitude domestique. — Le digne magistrat a donc amené ses deux fils à l'audience et les a fait placer dans l'espace resté vide entre la barre et le tribunal ; c'est là qu'ils se livrent aux doux et bruyants jeux de l'enfance.

Peu à peu le silence s'établit dans la salle.

Le Président, (après un regard d'aigle).—Pourquoi M. Calurin n'est-il pas présent au banc du jury ?

Le Greffier.—Il est à l'article de la mort.

Le Président.—Alors je l'excuse, il ne peut être partout à la fois. (Au greffier.) Appelez un des jurés supplémentaires.

Le Greffier.—Impossible !

Le Président.—Pourquoi ?

Le Greffier.—Ces deux jurés étant bouchers par état, sont actuellement en prison pour contravention à la taxe.

Le Président, (avec joie).—Allah est grand et Mahomet est son prophète.

Madame la Présidente, (bas à son mari).—A propos de boucher, Ulysse, es-tu passé chez le nôtre pour ce filet ?

Le Président, (bas).—Il nous l'a expédié ; avant un mois nous l'aurons.

Madame la Présidente, (avec aigreur).—Comme il sera frais !!! ayez

donc du monde à dîner !!! tenez, Ulysse, mais vous ne savez pas faire une commission.

Le Président, (piqué).—Alors, Ernestine, prenez une bonne.

Le Président, (au greffier).—Vous n'avez pas un autre juré supplémentaire ?

Le Greffier.—Pardon, monsieur le président, nous avons encore M. Canular ; mais il lui est impossible de se rendre à son devoir.

Le Président.—Quelle est son excuse ?

Le Greffier.—Il est allé payer la taxe de son chien exigible depuis le premier du mois.

Le Président.—En quoi M. Canular, qui est pâtissier, a-t-il besoin d'un chien ?

Le Greffier.—Il lui fait mâcher les boulettes pour ses clients.

Dans l'impossibilité de se procurer un vrai juré, le président, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, fait choix d'un sunfish qu'il a distigué dans la foule, et qui accepte cet emploi à raison d'un franc l'heure.

Ordre est donné d'introduire l'accusé.

Après cinq minutes d'attente, un doux craquement de botte annonce l'approche des deux bons ardes, qui paraissent bientôt, soutenant l'accusé qui, pour être plus à l'aise, porte un costume écossais.—Dès qu'il est assis comme à la précédente audience, ils lui offrent leurs bonnets à poils dans lesquels il fourre ses jambes.

Le Président.—Galipeau, voulez-vous enfin éclairer la justice ?

L'accusé, (avec âme).—Je le répète, je suis las de la vie, je veux rejoindre Guibord et ma tante.

Le nouveau système de défense adopté par l'accusé impressionne péniblement l'auditoire.

Galipeau reprend sa place et siffote avec le plus profond cynisme l'air de la canadienne —Comme il paraît peu connaître cette ballade, le garde chauve le remet de temps en temps dans la note.—Quand au garde à lunettes, hon teux pour l'accusé, il cache sa noble rougeur derrière son mouchoir à carreaux.

Le Président.—Accusé, vous ne paraissez nullement vous douter de la triste position dans laquelle vous vous trouvez et que vous aggravez à plaisir.

L'accusé, (appuyant).—Guibord et ma tante !

Me Richard.—Peut-être dans ses questions M. le président n'est-il pas bien intelligible pour l'accusé, qui n'est pas trop fort sur la belle langue de Bossuet.

Le Président.—C'est possible. (Parlant nègre). Accusé, vous voulez-t-y répondre à question à moi ?

L'accusé.—Moi, oui, tante et Guibord vouloir rejoindre.

Le Président, (avec douleur).—Vous le voyez, Me Richard, son obstination n'a pas de nationalité, elle se manifeste dans toutes les langues.

On passe à l'audition des témoins.

Le premier qui se présente à la barre est un monsieur assez dodu et porteur de trop longues moustaches.

Le Président.—Vos noms et profession ?

Le Témoin.—Edouard Martin.

Le Président.—Connaissez-vous les dames Toupin ?

Edouard Martin.—J'ai principalement connu Agathe.....

Edouard Martin, (pâlissant).—Je parlerai !!! mais je demande 24 heures pour apporter les lettres d'Agathe à l'appui de ma déposition.

Le Président.—On vous les accorde.

La séance est levée.—L'accusé qui s'est endormi dans les bras du gendarme chauve est apporté par celui-ci avec tout le soin d'une mère pour l'enfant qu'elle allaite.

(A suivre)

Un fabricant de Lévis fait publier cette réclame :

"Quiconque peut prouver que mon Soda Water est nuisible à la santé en recevra gratuitement dix boîtes."

A LOUER

AU N° 1786

RUE STE-CATHERINE

Entre les Rues
Sanguinet et Ste-Elisabeth,

UN MAGASIN

20 x 35

Un Arrière Magasin

45 x 15

à deux étages.

Ferait très bien pour un atelier de peintre.

UNE ÉCURIE de trois places, avec cour, hangars, et entrée par la ruelle.

Peut être loué en bloc ou séparément.

S'adresser à

A. P. PIGEON,

1798 Rue Ste-Catherine.

Societe Mutuelle de Frais Funeraires

Voici ce que cette Société garantie de donner à ses abonnés :

Classe 1 — De Naissance à 12 ans, un très beau cercueil avec riches garnitures, un corbillard avec deux chevaux blancs, 45 cts par année.

Classe 2 — De 12 ans à 45 ans, un cercueil en drap ou en bois de rose, un corbillard avec deux chevaux, belles décorations de chambre, 65 cts par année.

Classe 3 — De 45 ans à 55 ans, même avantage que la classe 2, 80 cts par année.

Classe 4 — De 55 ans à 65 ans, même avantage que ci-dessus, \$1.25 par année.

OVILA OHAPUT

J. B. PILON & FILS.

Bureaux Principaux : 2517 rue Notre-Dame et 113 rue Maisonneuve, Montréal.

Succursales : No 1104 rue Ontario ; 187 Centre, Pointe St-Charles, et au coin des rues Rachel et Papineau. Tel. des Marchands 1217 ; Tel. Bell 6104.



LE CORSET P & A 205

Garanti tout fait en acier et en coutil français

PRIX - - - \$1.00

J. E. ROBITAILLE, Agent pour la ville.
F. E. LAMALICE, Agent pour la Province de Québec, 223 St-Jacques, Montréal.



S.A. BROUSSEAU, L.D.S

7 RUE ST-LAURENT, Montréal

Extrait les Dents sans Douleur par l'Électricité et fait les Dentiers d'après les procédés les plus nouveaux. Dents posées sans Palaïs et Couronne de Dents en Or ou en Porcelaine posées sur de Vieilles Racines.



Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain, free, whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Oldest agency for securing patents in America. We have a Washington office. Patents taken through Munn & Co. receive special notice in the

SCIENTIFIC AMERICAN,

beautifully illustrated, largest circulation of any scientific journal, weekly, terms \$5.00 a year; \$1.50 six months. Specimen copies and HAND BOOK ON PATENTS sent free. Address

MUNN & CO.,
361 Broadway, New York.